

VILLE DE
PROVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 février à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI (arrivé à 19h09), M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. BENECH, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. DEMAISON, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX (jusqu'à 19h09)
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON, Mme DAMEME, Mme ROBOT
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme PRADOUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 28.01.2026	

---oooOooo---

N° 2026.02

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE LA REGION DE PROVINS
Adhésion de 7 nouvelles communes**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- *Considérant que par courrier en date du 17 décembre 2025, le SIVOS de la Région de Provins a informé la Commune de Provins qu'il avait approuvé la demande d'adhésion des Communes de Chevru, Dagny, Fretoy, La Croix en Brie, Pecy, Saint-Just-en-brie et Vaudoy en Brie lors de sa séance du 8 décembre 2025.*
- *Considérant qu'il appartient à chaque commune adhérente de délibérer sur cette demande d'adhésion.*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (30 voix "pour") :

- ⇒ D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Chevru, Dagny, Fretoy, La Croix-en-Brie, Pecy, Saint-Just-en-Brie et Vaudoy au SIVOS de la Région de Provins.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 13.02.2026 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 13.02.2026



O. LAVENKA